



## Déclaration de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

### **Soutien à Ouria Belaziz : halte à la répression syndicale !**

La Fédération de la Métallurgie CGT apporte tout son soutien et sa solidarité à notre camarade Ouria Belaziz, dirigeante et représentante syndicale CGT, injustement sanctionnée par la direction du groupe SEB.

Son tort ? Avoir défendu avec détermination la liberté d'expression syndicale et exigé la transparence sur l'utilisation des PFAS dans certaines usines du Groupe.

Cette sanction n'est-elle pas une tentative d'intimidation pour faire taire la CGT et détourner l'attention des risques pour la santé des salariés et de la prévention des risques professionnels ? Pourtant, il est du devoir de chaque employeur de garantir la santé et la sécurité des salariés, comme l'exige le Code du travail. Plutôt que de répondre aux inquiétudes légitimes des travailleurs, la direction de SEB préfère réprimer ceux qui alertent sur ces dangers.

Pourquoi une telle attitude de la part de la direction ? Rappelons que le groupe SEB a mené un lobbying intense pour obtenir l'exemption des ustensiles de cuisine de la loi sur les PFAS, adoptée le 20 février. Pour défendre ses intérêts, la direction du groupe n'a pas hésité à organiser un déplacement tous frais payés à Paris, devant l'Assemblée nationale, pour les salariés des établissements du groupe, au détriment de la santé publique.

**La FTM CGT exige l'annulation immédiate de la sanction contre Ouria Belaziz et réaffirme sa détermination à défendre les droits des travailleurs face à ces attaques scandaleuses.**

**Montreuil, le 27 février 2025**